



PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 9 avril 2020, à 10 h 45, par conférence téléphonique.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Claude Lebel, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2020-38

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Modification du calendrier des séances du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° E-2020-39

- Modifier le calendrier des séances du conseil et du comité exécutif afin que les séances prévues le jeudi 16 avril 2020 débutent à 10 h 45 pour le comité exécutif et 11 h 15 pour le conseil. Dans le contexte de la COVID-19, ces séances auront lieu au bureau de la CMQ situé au 2875, boulevard Laurier, D3-1000 à Québec et se dérouleront à huis clos. Les membres du conseil pourront y prendre part, délibérer et voter par tout moyen de communication.

Référence : Rapport décisionnel du 9 avril 2020

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2020-38 à E-2020-39, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE